

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS
PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 6 mars, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de Ludovic MÉAR.

La secrétaire de séance est Valérie PAUL.

Cette session budgétaire a été précédée d'une réunion préparatoire le jeudi 28 février dernier.

COMPTES DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER : Les comptes de gestion sont votés à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 :

Commune :

Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2019 sont examinés par le conseil municipal. En section de fonctionnement les recettes se sont élevées à 597 669,00 € et les dépenses à 478 502,85 € soit un excédent de 119 166,15 €.

Les recettes d'investissements sont de 569 980,92 € et les dépenses s'élèvent à 597 752,41 € soit un déficit d'investissement de 27 771,49 €.

Le résultat global de l'exercice pour le budget communal est excédentaire pour un montant de 91 394,66 €.

Assainissement :

L'excédent de fonctionnement est de 4 820,06 €. La section d'investissement se clôture par un excédent de 2 561,98 €. L'année 2019 se termine par un excédent de 7 382,04 €.

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION :

Les élus ont décidé de conserver les taux, à savoir, 18,12 % pour la taxe sur le foncier bâti et 34,85 % pour le foncier non bâti.

BUDGETS PRIMITIFS 2020 : Les budgets sont votés à l'unanimité

Commune :

En section de fonctionnement, il s'équilibre à la somme de 564 609,00 € ;

En section d'investissement, il est équilibré à hauteur de 776 549,00 €.

Budget annexe Assainissement :

Il s'équilibre en fonctionnement à la somme de 7 733,00 € et en investissement à 13 908,06 €.

QUESTIONS DIVERSES

Différents investissements ont été réalisés durant le mandat, Monsieur KERMORGANT fait remarquer un faible taux d'endettement correspondant à 228 euros par habitant.



Le Maire,
Bernard MICHEL